27e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 33 17 AOUT 1905

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*ÉDITION COMPLÈTE ; *de 10 francs à l'*ÉDITION PARTIELLE.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

PETITE CAUSERIE SCIENTIFIQUE

A PROPOS DE DEUX OUVRAGES RÉCENTS

Les Enigmes de l'Univers, par E. HÆCKEL, professeur de zoologie à l'Université d'Iéna ; traduit de l'allemand par Camille Bos, in-8 de 460 pages, librairie Reinwald-Schleicher frères, Paris.

Etudes sur la nature humaine : Essai de philosophie optimiste, par ELIE METCHNIKOFF, professeur à l'Institut Pasteur, in-8 de 300 pages, libraire Masson et Cie, Paris.

Ces deux publications ont fait beaucoup de bruit dans le monde scientifique, d'abord parce qu'elles sont le fruit des travaux de deux savants de haute considération, mais aussi parce qu'elles constituent une charge à fond de train contre toutes les religions en général, et surtout contre la religion chrétienne. Il est bon que nous ayons quelque idée de ces attaques dirigées contre nos dogmes au nom de cette nouvelle divinité que nos intellectuels appellent la Science ; voilà pourquoi l'*Ami*, toujours désireux de tenir ses lecteurs au courant du progrès des découvertes et du mouvement des idées modernes, entreprend aujourd'hui un compte rendu bien abrégé des doctrines de ces deux ouvrages, qui semblent résumer tout ce qu'on a dit sur des sujets analogues dans la seconde moitié du XIXe siècle.

I

Ernest Hæckel est ce fameux naturaliste que ses compatriotes ont appelé le Darwin allemand, et qu'on a surnommé le « père de la monère ». Elève de Virchow, disciple de Darwin, il défendit le transformisme avec une véritable passion. Dans son *Histoire de la création naturelle* et son *Anthropogénie*, il édifia son système qu'il dota du nom nouveau de *monisme*, parce qu'il ramène tout à l'unité.

Au commencement des choses, Hæckel place ce qu'il appelle la *monère*. La monère, c'est l'être primitif le plus simple, unique par sa nature, sans aucun élément composant. La monère, c'est la cellule simple sans noyau, la monocellule initiale, origine de l'*amibe* ou protoplasme à noyau. La monère, c'est le premier être dont tous les autres descendent par voie de généalogie. La monère, c'est la première des vingt-deux étapes parcourues par la nature pour arriver à l'homme. Ainsi nos ancêtres, après avoir été tout d'abord une matière inorganique, ont été doués de la vie par une génération spontanée. Ils sont devenus larves, vers, acraniens, marsupiaux, prosimiens, gorilles, pithécanthropes et enfin hommes véritables.

Il faut soigneusement distinguer ce système du transformisme proprement dit, c'est-à-dire de la notion de la descendance des espèces évoluant sous l'influence de facteurs naturels. Ce transformisme n'a rien qui soit contre la révélation, et il est admis sans conteste par tous les biologistes modernes. Mais le mode de la transformation, les causes du passage d'une espèce antérieure à une espèce nouvelle sont des idées libres où le progrès est incessant. On est loin aujourd'hui des explications de Darwin, et rien n'a évolué comme cette théorie de l'évolution. La monère elle-même n'a pas trouvé grâce devant les naturalistes ; au fur et à mesure des progrès des instruments d'optique et de la microchimie, on a trouvé des noyaux dissous dans le protoplasme, ou bien les réactions chimiques ont décelé la présence de la substance nucléaire. L'existence des monères est ainsi devenue problématique, au moins dans la nature actuelle.

Le système de l'illustre professeur d'Iéna est donc aujourd'hui plus que jamais contestable au point de vue scientifique. Il est vrai que son auteur a voulu en faire une œuvre philosophique plutôt qu'une œuvre de science naturelle ; Hæckel voulait avant tout trouver une explication matérialiste de l'origine des choses. Bien plus, il a eu l'ambition de fonder une religion, la religion monistique, la religion de l'avenir, religion « qui, par son inépuisable trésor de révélations, imprimera dans l'avenir à l'évolution humaine un cachet de noblesse que les dogmes religieux des divers peuples étaient incapables de lui donner ;

car ces dogmes reposent sur une foi aveugle en d'obscurs mystères et en révélations mythologiques formulées par des castes sacerdotales. »

Cette nouvelle religion n'a pas dû faire tous les progrès qu'avait rêvés son auteur; car il nous donne son dernier ouvrage *Les Enigmes de l'Univers* comme « le testament philosophique d'un savant averti par l'âge qu'il ne pourra réaliser lui-même un vieux projet, nourri pendant bien des années, celui d'édifier tout un système de *Philosophie moniste* sur la base de la doctrine évolutionniste. »

Il faut croire que tous les savants n'ont pas encore été saluer ce libérateur de la raison humaine, car Hæckel se plaint du « conflit de plus en plus aigu des systèmes qui se basent sur la science rationnelle », et il a voulu compléter et confirmer ses convictions antérieures en montrant que le chemin qui conduit à la vérité, l'étude expérimentale de la nature, vient fatalement aboutir à la *Philosophie moniste*, la seule philosophie que la science puisse admettre.

Dans un célèbre discours prononcé devant l'Académie de Berlin (1880), Dubois-Reymond, l'enfant terrible du matérialisme, commentant sa doctrine sur les limites de la science expérimentale, proclamait sept énigmes qui se dressent comme un défi en face du génie humain. Ces sept énigmes se ramènent, selon Hæckel, à une seule, « la grande Enigme de l'Univers. » Pour la résoudre, le monisme n'emploie que les moyens dont se sert la science pure : l'expérience d'abord, le raisonnement ensuite; il répudie énergiquement tous les autres moyens de connaître, tels que le sentiment et la révélation, qui n'ont rien à démêler avec la connaissance de la vérité, qui empêchent au contraire de l'atteindre, « puisqu'ils troublent les fonctions des cellules sensorielles et des cellules ganglionnaires corticales dont dépendent les opérations cérébrales désignées sous le terme général de *raison*. » (!!!)

Des vingt chapitres dont se compose l'ouvrage de Hæckel, les onze premiers ont pour but de démontrer que l'on peut ramener à une loi unique, la *loi de substance*, toutes les manifestations de l'activité physiologique ou psychologique des êtres vivants. Cette loi, véritable loi fondamentale cosmologique, comprend et coordonne d'abord les deux grandes lois physiques de la conservation de la matière et de l'énergie et ensuite les lois de l'âme humaine, consciente et raisonnante dans les différents stades de son évolution psychique. C'en est fait, d'après notre savant, de cette vieille conception dualiste sous l'empire de laquelle nous vivons, pensons et agissons depuis deux mille ans. C'en est fait de cette distinction métaphysique de deux mondes, le monde de la nature et des corps soumis à l'étendue, et le monde immatériel de l'esprit vivant hors de l'étendue.

Dans la *conception dualiste*, la science se divisait en deux domaines distincts : celui des *phénomènes naturels*, dont la connaissance s'acquiert par l'observation, l'expérience et le raisonnement; et celui des *phénomènes de l'esprit*, dont la connaissance ne peut s'acquérir que par des moyens extranaturels tels que la révélation. Dans ce mode de penser, les phénomènes naturels sont bien soumis aux lois de la conservation de la matière et de la force, mais les seconds proviennent d'une âme immatérielle, libre, indépendante, et ne sont nullement sujets aux changements chimiques des organes.

Dans la *conception moniste*, au contraire, l'Univers est vraiment l'Univers, c'est-à-dire le Tout, le royaume de la substance unique. Inutile de distinguer deux domaines dans la science, il n'y en a qu'un; les soi-disant sciences de l'esprit doivent être cataloguées parmi les sciences naturelles. Tous les phénomènes, aussi bien ceux de la vie de l'âme que ceux de la nature, ne peuvent être connus que par la méthode empirique, par le travail des organes des sens et du cerveau; toutes les prétendues révélations (religions) ou transcendances (métaphysique) sont le fruit d'une *illusion* consciente ou inconsciente. La loi de substance démontre l'unité de l'univers ou du Cosmos, établit l'enchaînement de tous les phénomènes, et réalise le suprême progrès intellectuel. Cette loi unitaire englobe tous les ordres de nos connaissances dans des mailles si serrées, elle se déduit de raisonnements d'une logique et d'une vigueur telles qu'elle ne laisse plus place à aucun doute ni à aucune hypothèse. Où trouver, en effet, dit l'auteur du monisme, la fissure, le joint qui permettrait de réintroduire, pour en recommencer la discussion interminable, l'une de ces questions fictives, l'un de ces pseudo-problèmes, l'une de ces énigmes sans mot avec lesquelles les théologiens ont de tout temps mené les sociétés humaines et dont les métaphysiciens commencent à se désintéresser : Quand le monde a-t-il commencé et pourquoi ? Quand finira-t-il et comment ? Existe-t-il un Dieu intra ou extramondial ou les deux à la fois ? Existe-t-il en nous un principe qui puisse survivre à la matière ? Sommes-nous libres de vouloir et d'agir autrement que la nature nous fait vouloir et agir ? Le monisme scientifique ne laisse aucune place à ces questions décevantes; les faits et phénomènes de notre vie apparaissent à Hæckel avec une netteté telle qu'ils ne donnent prise à aucune équivoque ni à aucun doute; pour lui, plus de mystères dans la nature, la loi de substance suffit à tout expliquer. Le fait même d'avoir découvert et définitivement établi cette loi de substance lui paraît (décidément la modestie n'est pas son fort !) « le plus grand événement intellectuel du XIXe siècle. »

Fier de ses quarante années de fidélité à la science moniste, Hæckel atteint ses quatre-vingts ans sans avoir connu ces repentirs auxquels, d'après lui, les plus grands esprits s'abandonnent parfois lorsqu'ils ont une situation à ménager ou simplement parce qu'ils ont vieilli, comme cela est arrivé à Kant, Wund, Virchow, Dubois-Reymond et tant d'autres. Peu lui importe que

bien des savants conservent encore « ce mode de penser atavique qui garde encore pour lui la foule, le nombre et la puissance acquise de la tradition ; » peu lui importe que certains rhéteurs lancent d'éloquentes diatribes contre la Science; il contemple avec sérénité son œuvre achevée et il peut écrire les lignes suivantes à la dernière page de son dernier ouvrage : « La ferme conviction en la vérité de la *Philosophie moniste* qui perce dans tout mon livre sur *les Enigmes de l'Univers,* se fonde sur les progrès merveilleux accomplis par la science naturelle au XIXe siècle. Je ne méconnais pas le lourd fardeau que nous impose la perte douloureuse dont souffre l'humanité moderne en voyant disparaître les croyances régnantes et les espérances d'un avenir meilleur qui s'y rattachent. Mais je trouve une grande compensation dans le trésor inépuisable ouvert à nous par la conception intime du monde. Je suis fermement convaincu que le XXe siècle nous permettra de jouir prochainement de ces trésors intellectuels et nous conduira ainsi à la Religion du Vrai, du Bien et du Beau si noblement conçue par Gœthe. »

II

M. Elie Metchnikoff, depuis une vingtaine d'années professeur à l'Institut Pasteur, est l'homme qui a le plus contribué à propager en France les théories du savant d'Iéna. Metchnikoff jouit d'une autorité scientifique incontestable ; il est le créateur de la doctrine de la *phagocytose* dont l'*Ami* a déjà dit un mot [1]. Pour faciliter au lecteur l'intelligence des pages qui vont suivre, nous allons exposer brièvement cette découverte, une des plus fameuses de la Biologie moderne.

La phagocytose est l'ensemble des propriétés dont jouissent certaines cellules appelées *phagocytes* ou cellules mangeantes (φαγειν, manger ; κυτος, cellule) dans le but de défendre l'organisme contre l'invasion des microbes. Presque toutes les cellules peuvent acquérir ces propriétés ; toutefois les phagocytes les plus actifs sont les leucocytes ou globules blancs du sang. Leur rôle est double : ils détruisent les bactéries infectieuses, puis ils débarrassent l'organisme des cellules mortes.

Aussitôt que, par une maladie infectieuse ou par suite d'une plaie, les microbes ont attaqué les tissus d'un animal, une certaine sécrétion chimique avertit les leucocytes de leur invasion. Ceux-ci se précipitent, traversant les vaisseaux, s'insinuant à travers les cellules capillaires, et la lutte commence. Les plus forts, les macrophages, saisissent les bactéries et les absorbent ; puis, après les avoir digérées, ils se désagrègent eux-mêmes, se réduisent en fragments, et périssent pour la plupart ; leurs débris se dissolvent et sont éliminés par les organes sécréteurs ordinaires. Mais les phagocytes ne sont pas toujours les maîtres ; s'ils n'ont pu se rassembler en nombre suffisant, ou bien s'ils ont été ramollis ou stupéfiés par certaines sécrétions bactériennes, alors ils subissent de profondes altérations, meurent souvent sans avoir pu combattre, et l'amas de leurs cadavres donne naissance à des collections de *pus* qui seront éliminées au dehors si la maladie se termine heureusement. Le résultat de la réaction phagocytaire est ce qu'on appelle *l'inflammation.*

Ces fonctions de défense ne s'acquièrent que par une sorte d'éducation spéciale des cellules ; les leucocytes jeunes ne les possèdent pas. La *vaccination* n'a pas d'autre but que de faire cette éducation des phagocytes en les exerçant progressivement à la guerre contre un ennemi moins fort qu'eux.

Le second rôle de la phagocytose est de procéder à un travail de déblaiement. Les cellules liquides devenues inutiles sont rejetées au dehors par les émonctoires ; quand les cellules solides meurent par suite de vieillesse ou de changements morphologiques (métamorphoses), ce sont encore les phagocytes qui se chargent de les dissoudre et de les détruire.

Tel est en résumé le système de Metchnikoff. Bien qu'admis par la plupart des biologistes, il a été l'objet de sérieuses critiques. On a contesté tout d'abord la sensibilité chimiotactique qui attirerait les phagocytes vers les microbes ; on a prétendu aussi que ceux-ci, loin d'être englobés tout vivants, ne le seraient en réalité qu'après leur mort, causée par les « humeurs bactéricides » du corps de l'animal. Quoi qu'il en soit, la théorie de la phagocytose s'explique très bien dans la plupart des cas, et à elle seule elle suffirait à illustrer son auteur.

Metchnikoff a donné pour titre à son ouvrage : *Etudes sur la nature humaine,* et pour préciser de suite le sens et l'objet de son travail, il lui a donné comme sous-titre : *Essai de philosophie optimiste.* Son idée-mère a moins été de faire une œuvre scientifique que de créer une nouvelle doctrine philosophique. Il a voulu ramener la question de la vie humaine des sphères métaphysiques sur le terrain de l'expérimentation, le seul terrain solide à ses yeux. Pour lui, le philosophe doit céder la place à l'homme de laboratoire ; et lui-même, avec son génie spécial d'observation, il tire du microscope, son instrument favori, des notions sur la vieillesse, par exemple, aussi étonnantes de simplicité que d'ingéniosité.

La *misère* de la condition humaine est un fait ; elle se révèle par la douleur, les souffrances, les maladies, la vieillesse et la mort. Ce mystère des contradictions de notre destinée s'est imposé comme un tourment à tous les esprits élevés et capables de réflexion. D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Qu'est-ce qui nous attend au bout de tant d'efforts dont est tissée la vie humaine ? Est-il juste que nous soyons cruellement, insidieusement surpris par la mort, alors que le besoin de vivre se fait sentir en nous avec plus d'exigence que jamais ? Telles sont les questions qui ont le

[1] Cf. *Ami du Clergé,* 1904, pag. 17 et suiv.

plus préoccupé l'humanité. Quelles réponses leur a-t-on faites ?

Les *religions* d'abord ont voulu donner la solution du problème de nos destinées ; on peut même dire en un sens que ce problème est à l'origine de toutes les religions :

Primus in orbe deos fecit timor...

La théorie d'une déchéance originelle est sûrement une ingénieuse invention pour expliquer le mystère de la douleur et des contradictions de notre nature. La promesse d'une autre vie, d'autre part, répond bien à notre besoin instinctif de continuer ailleurs une vie interrompue ici-bas. Ces deux solutions s'imposèrent facilement à l'humanité, grâce à leur simplicité, grâce surtout à ce que par leur essence mystique elles n'admettaient ni discussion ni contrôle.

Mais ces doctrines ont le tort, aux yeux de Metchnikoff, de reculer la difficulté sans la résoudre ; elles ne font ni plus ni moins qu'expliquer un mystère par un autre mystère. Aussi cette foi sans critique ne pouvait durer indéfiniment. Le développement des connaissances scientifiques a conduit au doute, et les intelligences cultivées, ne pouvant plus s'accommoder de dogmes religieux imposés de toutes pièces, ont cherché un autre Idéal dans la Science.

Mais ici se pose une question préjudicielle. La Science, à l'heure actuelle, est-elle capable de remplacer les religions ? N'a-t-elle pas maintes fois révélé son impuissance ? Si elle a amélioré la vie matérielle, a-t-elle fait autre chose pour la vie morale que de détruire ces vieilles illusions capables de bercer les hommes et d'endormir leurs souffrances ? Elle a jeté le doute sur l'idée consolante de la survivance de la conscience personnelle, et montré l'anéantissement final comme but et terme de nos peines et de nos travaux. Elle a placé la vie humaine en face d'un vide désespérant. La vie vaut-elle vraiment la peine d'être vécue ? Ne serait-il pas avantageux à l'humanité de disparaître ?

Non, dit Metchnikoff ; quoi qu'en pense M. Brunetière, la Science n'a pas fait faillite ; et il nous assure qu'avant peu elle donnera tout ce qu'elle a promis. La victoire est certaine. Des temps nouveaux commencent ; la Science est déjà armée contre la maladie ; elle entrevoit le moyen de remédier à la vieillesse ; et en prolongeant la vie humaine elle amènera notre instinct à ne pas s'effrayer de la mort, et ainsi sera réalisé le vœu du fabuliste :

... Je voudrais qu'à cet âge
On sortit de la vie ainsi que d'un banquet,
Remerciant son hôte, et qu'on fît son paquet.

Metchnikoff examine alors en détail les remèdes que la Science apportera aux maux dont souffre l'humanité. Les douleurs de notre existence tiennent à quatre causes : 1° l'imperfection physique de nos organes et les désharmonies de notre nature, — 2° la maladie, — 3° la vieillesse, — 4° la mort.

1° Notre corps est loin d'être le parfait chef-d'œuvre que l'on dit. Notre œil perçoit moins de couleurs que celui des insectes, il possède des défauts d'aberration dont la correction est insuffisante. Le sens de l'odorat et de l'ouïe est moins développé en nous que chez les animaux. Notre organisme enfin est encombré d'inutilités gênantes ; on compte jusqu'à 107 de ces organes héréditaires avortés qui n'ont plus qu'une signification généalogique ; ce sont les ruines irrécusables d'organes qui ont servi à nos ancêtres et qui se sont atrophiés au cours des âges.

Si nous voulons considérer ensuite les désharmonies de notre nature, les exemples abondent. Désharmonies dans l'instinct de conservation de l'individu : les animaux n'ont pas la notion de la mort et ne sont pas tourmentés par la crainte d'une fin inévitable ; l'homme, au contraire, brûle de vivre, et la pensée de la mort lui inspire des terreurs que ne peuvent expliquer les craintes de l'au-delà développées en nous par les différentes religions. Désharmonies dans l'instinct de conservation de l'espèce : les désirs sexuels naissent chez l'homme avant la puberté et se prolongent jusque dans l'extrême vieillesse. L'instinct familial est sujet aux mêmes aberrations : ou bien l'homme limite le nombre de ses enfants, ou bien il s'en défait après leur naissance, comme chez les anciens Spartiates ou les modernes Chinois. Par suite de toutes ces désharmonies, l'instinct social se trouve lui-même faussé, il n'a plus une précision assez impérative ; les mobiles intérieurs ne suffisent plus à nous maintenir dans le bien ; il nous faut des règles de conduite qui nous viennent du dehors et s'imposent à nous avec une puissance inéluctable : ce sont les législations civiles et religieuses qui y ont pourvu ; rien ne montre notre faiblesse plus que cette multitude de lois qui encombre tous nos Codes.

Ce sont toutes ces désharmonies qui ont donné naissance à cette idée de la perversité native de l'homme. L'esprit mystique du moyen âge l'a encore amplifiée, il a fait de l'âme et du corps deux êtres essentiellement hostiles, et l'ascétisme religieux a résumé toutes ses doctrines dans la mortification du corps, cette enveloppe de l'âme, hôte d'un moment, cette prison, ce fardeau, cette guenille, source de toutes nos misères.

Le remède à tout cela, c'est, pour notre savant, c'est le retour à la morale antique, la vraie morale scientifique. Pour la philosophie grecque, la vie parfaite était une vie conforme à la nature, une vie tendant au développement harmonique de tout l'homme, une vie perfectionnant l'hygiène du corps aussi bien que celle de l'âme. Du reste, cet idéal sera facilement réalisé le jour où la science aura remédié à toutes nos imperfections physiques ; pour en être convaincu il suffira de scruter la cause des désharmonies de notre nature et l'on comprendra que la science seule peut y porter remède.

Les imperfections de notre nature viennent en effet, dit Metchnikoff, de notre long atavisme.

L'homme est issu d'une couche simienne, il est le parent des chimpanzés, mais un parent « arrivé ». L'homme et le chimpanzé ont un ancêtre commun, le dryopithèque, d'origine éteinte. Celui-ci a donné naissance un jour à un « pithecanthropus erectus » beaucoup plus parfait que lui, et ce pithécanthrope, un autre beau jour, a produit un rejeton supérieur, l'homme, qui s'est lui-même sans cesse perfectionné et se perfectionnera encore. Il ne s'agit plus, pour expliquer cette génération, du transformisme lent, du progrès goutte à goutte des naturalistes du XIX^e^ siècle; De Vries, un savant hollandais, s'est chargé déjà de prouver péremptoirement que la nature parfois agit par sauts, qu'elle subit des crises périodiques, au cours desquelles des espèces peuvent se transformer rapidement. L'homme depuis des siècles a traversé cette phase critique; et il a hérité de ses ancêtres d'un organisme insuffisamment adapté aux conditions nouvelles d'existence créées par le développement de sa sensibilité et de sa cérébralité. Le rôle de la science sera précisément d'aider, de favoriser ce lent travail de la nature.

2° La *maladie*, deuxième misère de l'homme, ne tiendra pas non plus devant la science. Déjà, la maladie n'est plus cette puissance mystérieuse, inéluctable, prodrome nécessaire de la mort. Pasteur lui a donné un corps, c'est le microbe, et l'on sait maintenant lutter contre le microbe. D'après la théorie de la phagocytose, l'inoculation d'un sérum ou d'un virus atténué convenablement choisi rendra notre organisme insensible à l'action des bactéries. La rage, la diphtérie, la fièvre puerpérale ont déjà été terrassées, et c'est en vain que la peste et le choléra frapperont à nos portes.

3° Mais si la science a accumulé des connaissances très importantes sur la cause des maladies et les moyens de les prévenir, elle n'a possédé jusqu'ici que des données très imparfaites sur la troisième misère dont nous souffrons : la *vieillesse*. Heureusement, Metchnikoff vint et prétendit du moins trouver la solution du problème.

Et d'abord, en quoi consiste la vieillesse ? Dans un affaiblissement des forces, dans l'usure des dents, dans le blanchissement des cheveux, dans un affaissement du corps, et d'autres phénomènes d'atrophie sénile. Ces signes extérieurs de sénescence ne se manifestent que chez les vertébrés supérieurs; et encore, les vrais vieillards sont extrêmement rares : ce que nous prenons pour de la vieillesse ne l'est pas; les cas de mort naturelle dans le sens propre du mot sont exceptionnels.

Pour Metchnikoff, la vieillesse est caractérisée par l'atrophie de ce qu'il appelle « les éléments nobles des tissus » et leur remplacement par un tissu conjonctif hypertrophié. En d'autres termes, la vieillesse consiste dans la lutte entre les cellules nobles et les cellules primitives de l'organisme, lutte qui se termine à l'avantage de ces dernières; leur victoire se manifeste par l'affaiblissement de l'intelligence, par les troubles de la nutrition et par la difficulté d'épurer le sang. Cette lutte est entreprise par des cellules mobiles capables de dévorer toutes sortes de corps solides, et ces cellules sont précisément les fameux phagocytes avec qui nous venons de faire connaissance. Ce sont les plus gros d'entre eux, les macrophages, qui sont cause de tout le mal. Ce sont eux qui mal à propos envahissent les tissus; ce sont eux qui absorbent le pigment des cheveux et dévorent toutes les cellules nobles du cerveau. Mais pourquoi cet envahissement des macrophages ? Quelle en est donc la cause ? C'est très simple. L'artériosclérose, qui caractérise la vieillesse, est réalisée dans la moitié des cas par l'alcoolisme chronique et la syphilis réunis, et dans l'autre moitié par d'autres maladies d'origine microbienne. Pour résister à ces virus multiples, l'économie est obligée de mettre en jeu toute une armée de phagocytes, qui produisent autant de ravages sur le champ de bataille que leurs nombreux et minuscules ennemis.

Cette théorie de la sénescence indique le remède. Il faut d'abord arrêter l'invasion des microbes infectieux. C'est le gros intestin qui est le premier théâtre de cette invasion; il nourrirait, paraît-il, un nombre de microbes égal à 128.000.000.000.000 ! Aussi les oiseaux à longue vie sont-ils dépourvus de cœcum. Il faudrait donc, sinon supprimer, du moins arrêter le développement de cet organe plus nuisible qu'utile, et en attendant, transformer notre flore sauvage intestinale en flore cultivée. Puis il faudra chercher à renforcer les cellules nerveuses, hépatiques, etc., par des sérums cytotoxiques appropriés, capables de renfermer les macrophages dans leur strict devoir d'élimination des bactéries [1].

Ainsi la vieillesse actuelle doit être considérée comme une maladie, tout comme la rougeole ou la fièvre typhoïde, et comme telle, elle comporte un traitement, ou comme disent les médecins une pathogénie.

4° D'où vient cette quatrième misère de l'homme, cette horreur de la *mort* qui empoisonne toute sa vie ? De ce que l'homme meurt avant d'avoir terminé son évolution physiologique. Tous les actes naturels des animaux sont sollicités par un instinct dont la satisfaction est une joie et un besoin. Ainsi la conservation de l'individu est assurée par la sensation de l'appétit; ainsi l'instinct maternel s'éveille chez les animaux et disparaît au moment voulu. Pourquoi l'instinct d'une mort naturelle ne pourrait-il pas exister chez l'homme aussi bien que chez les insectes, par exemple ?

[1] Cette théorie de Metchnikoff sur le mécanisme de la sénilité a suscité bien des discussions, et elle a en réalité rencontré peu de partisans chez les savants biologistes. La plupart de ceux-ci cherchent les causes de la mort dans l'organisme cellulaire lui-même, dans les modifications d'ordre chimique et morphologique qui se jouent à l'intérieur même de la cellule. De plus, à supposer que le système de l'auteur de la phagocytose soit scientifiquement indiscutable, il faudrait appliquer le remède. Or il paraît impossible de préparer les sérums cytotoxiques en question, car il faudrait les emprunter aux viscères humains, et ces viscères seront nécessairement altérés par les différents états pathologiques qui auront précédé la mort de l'individu.

Sans doute, la mort est l'attribut de tout être vivant : l'homme ne l'arrêtera pas :

Contra vim mortis non est medicamen in hortis,

a dit l'Ecole de Salerne, et cet axiome conservera toujours son actualité. Mais enfin, lorsque, par des remèdes convenables, la science aura débarrassé la vieillesse de ses accidents, l'homme pourra s'acheminer sans encombre vers sa fin naturelle ; il parcourra son cycle complet sans être arrêté à mi-chemin, il coulera des jours heureux, et quand il aura atteint l'âge des patriarches bibliques, l'instinct de la mort remplacera l'instinct de la vie, et loin d'être effrayé par la perspective du trépas, il y aspirera comme le travailleur aspire au sommeil et à un repos bien mérité.

Ces quelques pages suffiront, croyons-nous, pour donner une idée des théories de ces deux savants. Nous avons tenu à les publier dans cette revue pour mettre le clergé au courant des tendances matérialistes d'un trop grand nombre de naturalistes et de médecins modernes. Nous ne voulons pas en entreprendre la réfutation scientifique, d'abord parce que nous n'avons pas la prétention de nous mesurer sur ce terrain avec des hommes de la taille de ces deux illustres professeurs, ensuite parce qu'il faudrait des volumes pour cela. En attendant que nos savants catholiques l'aient fait, nous nous contenterons des réflexions suivantes. Elles seront à leur place, puisque ces Messieurs ont voulu faire œuvre philosophique.

Ils ont cru expliquer par la science le mystère du péché originel et de ses suites ; en réalité ils n'ont fait que le déplacer. Il en est de la science et du mystère comme du rayon et de la circonférence d'un cercle ; plus nous agrandirons le rayon de nos connaissances, plus nous allongerons la circonférence qui sépare le connu du domaine du mystère. Les naturalistes pourront bien faire de grands progrès dans l'étude des manifestations de la vie, mais la vie elle-même restera toujours inaccessible à leurs scalpels et à leurs microscopes ; le problème des destinées humaines sera toujours un océan dangereux pour quiconque voudra s'y engager sans prendre pour guides Dieu et la révélation.

Nous terminerons par cette pensée de Tolstoï, qui certes n'est pas des nôtres, mais qui en proclamant avec Brunetière la faillite de la Science a eu l'heur de déplaire aux fanatiques de la Religion nouvelle : « Appuyée sur la science seule, la vie est un non sens ; après être rentré en moi-même, je suis obligé de reconnaître que toute l'humanité possède encore une autre connaissance, irraisonnée celle-là, la foi qui donne la possibilité de vivre. Il faut vivre en Dieu, renoncer aux jouissances, travailler, se résigner, souffrir et être charitable. »

AU SUJET DE M. LOISY

En réponse au paragraphe consacré à la *Chronique théologique* de la *Revue du Clergé français* du 15 mai dernier dans notre *Causerie sur les revues* du 27 juillet (XV, p. 679), nous avons reçu de M. Ermoni la lettre suivante :

J'avais analysé avec le plus grand soin le livre du P. Bonaccorsi [1]. Les réflexions de votre collaborateur fourmillent de malveillantes insinuations, sans rien dire de plus [2].

Je trouve tout d'abord étrange le titre de son compte rendu : « Pour M. Loisy » [3]. En faisant connaître l'ouvrage du P. Bonaccorsi aux lecteurs français, j'avais formellement déclaré que je me bornais à être un simple rapporteur. Le titre du compte rendu de votre collaborateur laisse entendre que cette partie de ma chronique est un plaidoyer en faveur de M. Loisy [4].

Si votre collaborateur s'était donné la peine de remonter à la source, ce qui est un devoir essentiel pour quiconque a l'honneur de tenir une plume et d'éclairer l'opinion, il aurait constaté que le passage de ma chronique qu'il cite dans son compte rendu, n'est qu'une traduction presque littérale du texte du P. Bonaccorsi. Il a donc pris pour mes idées personnelles ce qui n'est que l'exposé des idées d'autrui [5]. Après cette méprise [6], je me demande, Monsieur, quel profit scientifique vos lecteurs peuvent tirer de votre revue et quelle confiance ils peuvent avoir en vos collaborateurs [7].

L'auteur déclare que j'eusse « mieux aimé voir Rome persévérer dans sa prudente abstention, » que je « trouve fâcheux que « les représentants de la théologie »... se soient mis en tête de « découvrir » en M. Loisy « des erreurs très graves touchant la Foi. » J'estime qu'il s'attribue une perspicacité psychologique un peu trop grande. Dieu seul, qui scrute les cœurs et les reins, connaît les désirs et les préférences intimes [8].

Il affirme que je ne vois dans *Autour d'un petit livre* que de simples « opinions d'exégète et d'historien. » Je me demande vainement quel est le motif qui a pu l'induire à formuler une pareille opinion [9].

[1] Nous ne l'avons pas contesté. *(Cette note et les suivantes sont toutes de l'*Ami du Clergé).

[2] C'est déjà bien honnête!

[3] On verra qu'il ne manque pas d'exactitude.

[4] Est ce vraiment autre chose ?

[5] Non pas ; notre collaborateur avait lu le début de la chronique de M. Ermoni, où il *semble bien* que M. Ermoni fait siennes les idées du P. Bonaccorsi. Voici ce début :

« *C'est un livre de loyale et courageuse exposition que vient d'écrire le P. Bonaccorsi sur l'incident Harnack-Loisy désormais historique. Ces pages reflètent la sérénité d'une âme maîtresse d'elle-même, et sont pénétrées d'une forte critique.* » (Rev. du Clergé fr., *p. 630).*

Ces éloges décernés au P. Bonaccorsi ne sont pas les idées d'autrui, mais de M. Ermoni en personne. S'il loue ainsi les idées du P. Bonaccorsi, c'est qu'il les accepte.

[6] Il n'y a pas eu de méprise.

[7] Nos lecteurs verront que nous avons le plus grand soin d'être exacts, et la confiance dont ils veulent bien nous honorer n'en sera pas ébranlée.

[8] Dieu seul sans doute sonde les cœurs et les reins ; mais quand un auteur extériorise ses pensées, il suffit d'un peu de perspicacité pour les saisir, même quand elles sont enveloppées d'une gaze légère.

[9] Le motif est tout simplement que vous l'avez écrit, soit de votre fond, soit en citant sans aucune réserve le P. Bonaccorsi.

Il ajoute que je suis « tout heureux de trouver des gens qui rendent hommage au mérite de M. Loisy. » Son regard scrutateur a-t-il jamais plongé dans le fond de mon âme pour s'assurer si je suis heureux ou malheureux? Dans mon compte rendu j'avais dit tout simplement, en écrivain sincère, que le P. Bonaccorsi rend hommage au mérite de Harnack et de Loisy [1].

Il avance que je rappelle « avec douleur » (cette expression est de trop, car votre collaborateur n'a jamais pénétré au fond de mon cœur [2]) « les premières polémiques où le silence était le ton dominant. » Si votre collaborateur faisait les comptes rendus avec l'acribie que nous employons à la *Revue du Clergé français*, il se serait convaincu que le terme « silence » est une faute d'impression [3], qui a été rectifiée dans le n° du 1er juin 1905, p. 112 [4]. J'ajoute que, s'il avait eu un peu d'esprit, il aurait fait la même constatation [5] à la simple lecture. A-t-on jamais soulevé des polémiques avec du silence? [6] Quant à son commentaire « que M. Ermoni s'applaudit de voir les loisystes relever la tête, à la faveur peut-être (dit-on) des angoisses de l'Eglise de France, » il constitue, Monsieur le Directeur, une grave violation de la charité chrétienne, qu'il appartient aux honnêtes gens d'apprécier ici-bas, et à Dieu de juger dans l'autre monde [7].

J'avais parlé « des représentants de la théologie » qui avaient pris part à la discussion soulevée par les écrits de M. Loisy. Votre collaborateur met en cause S. E. le cardinal Merry del Val qui n'a fait qu'intervenir par un acte d'autorité [8]. Où allons-nous avec de pareils procédés de discussion? [9]

Je laisse, Monsieur le Directeur, à tout lecteur intelligent et charitable le soin de lire le passage de ma Chronique que votre collaborateur veut bien citer et de décider, en son âme et conscience, si ses déductions en découlent logiquement. C'est peut-être là la meilleure réponse que j'aurais dû lui faire [10]. Soyez sûr que, à l'avenir, je ne prêterai plus d'attention à vos attaques [1]. Je suis complètement édifié.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

V. Ermoni.

[1] Vous oubliez que vous avez loué le P. Bonaccorsi, non pas de sa sincérité seulement, mais de sa justice : le mot est de vous-même et exprime votre jugement : « Avec une justice qui l'honore, *le P. Bonaccorsi commence par rendre hommage au mérite de Harnack et de Loisy.* » (*Loc. cit.*. lig. 8, 9, 10). Pouviez-vous faire entendre plus clairement que vous étiez heureux de faire cette constatation? Il n'y avait pas à plonger dans le fond de votre âme pour y découvrir ce que vous publiez dans votre prose.

[2] Il n'a eu qu'à vous lire.

[3] Comment soupçonner une faute aussi colossale dans une revue où l'acribie est en si grand honneur, dans un article corrigé avec tant de soin?

[4] Effectivement la correction est faite, sans que rien appelle l'attention, au milieu de quatre autres coquilles sans importance, en toute dernière page, à la suite d'annonces de livres nouveaux. Il aurait fallu être averti pour y aller voir.

[5] « Correction », voulez-vous dire. Mais corriger une expression importante dans un texte authentique, c'est une grosse affaire, surtout quand le contexte fournit quelques raisons de critique interne qui expliqueraient le mot.

[6] Ayant trouvé l'expression « silence » dans le texte, notre collaborateur en a cherché le sens : c'est l'objet de son dernier alinéa. (*Ami du Clergé*, p. 679). Il se trouve que « silence » était fautif et qu'on devait lire « violence » : sa conclusion tombe avec le mot fautif qui lui sert de base. Mais on ne peut lui reprocher ce qui n'est pas son fait.

[7] Nous venons de voir ce qu'il en est de ce commentaire.

[8] Acte d'autorité qui a donné raison aux attaques des théologiens, attaques assurément plus justifiées que « violentes. »

[9] Tout simplement à une juste appréciation des choses.

[10] Ce ne serait pas suffisant, parce que notre collaborateur n'avait pas cité les passages où M. Ermoni loue sans réserve aucune le P. Bonaccorsi et prend à son compte personnel les idées du P. Bonaccorsi.

[1] Malgré cette assurance donnée par M. Ermoni, nous ne nous en tenons aucunement sûrs; nous sommes plutôt sûrs du contraire, si jamais nous avons encore à le critiquer.

En résumé, M. Ermoni nous reproche :

1° De lui attribuer les idées du P. Bonaccorsi : or il les a prises à sa charge, en les louant sans réserve;

2° De prétendre sonder son cœur pour y surprendre ses sentiments intimes : nous nous sommes contentés de lire son article, où sa pensée n'est pas assez voilée pour qu'on ne l'aperçoive pas;

3° De mêler à nos réflexions de « malveillantes insinuations » : nous le trouvons trop, beaucoup trop favorable à M. Loisy, par contre trop, beaucoup trop défavorable aux théologiens et aux critiques qui ont dévoilé ses erreurs; nous l'avons assez doucement fait entendre. Si ce sont là des « insinuations malveillantes, » nous acceptons le reproche, tout disposés à l'encourir de nouveau, s'il y a lieu.

Quant à la manière dont M. Ermoni se défend contre nous, nos lecteurs verront qu'il y entre moins d'*acribie* que d'acrimonie.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Tractatus de divina gratia, *secundum S. Alphonsi de Ligorio doctrinam et mentem*, auct. J. Hermann, C. S. R. — Un fort vol. in-8° de XIV 754 p. — Rome, Cuggiani, 1904.

Le P. Hermann s'est donné la mission de doubler le Doctorat de saint Alphonse d'un éclat dogmatique qui n'avait guère été soupçonné jusqu'ici. Déjà, il y a deux ans à peine, il offrait au public un manuel complet de théologie dogmatique *ad mentem S. Alphonsi*. Un autre fils de saint Alphonse éditait vers la même époque, en 2 forts volumes in-4°, les *Opera dogmatica* du grand saint Moraliste. Voici qu'on nous donne aujourd'hui une dissertation, un véritable *Traité* en règle, *de Gratia*, toujours *ad mentem S. Alphonsi*.

L'effort des Rédemptoristes est louable, assurément, et nous y applaudissons; rien de ce qui peut augmenter cette gloire ne nous est indifférent. On permettra cependant à notre critique impartiale de s'étonner un peu, et de ne pas prophétiser trop vite le succès de l'entreprise. Saint Alphonse a beaucoup écrit; il a, plus ou moins incidemment, comme tant d'autres théologiens, été amené au cours de ses polémiques, et suivant la rencontre des circonstances, à toucher des sujets dogmatiques. On peut donc trouver beaucoup de thèses dogmatiques dispersées dans la somme énorme de ses œuvres. Est-ce à dire qu'on puisse conclure de là qu'il ait été, et qu'on puisse le proclamer un Docteur

professionnel de la théologie dogmatique, à l'égal ou sur la ligne d'un saint Thomas d'Aquin, par exemple ? Et ceci reste pour nous d'autant plus douteux que saint Alphonse, ayant conquis la première place d'honneur comme Docteur de la Morale, la splendeur incontestée de cette auréole paraît bien un peu faire ombre à celle qu'on voudrait lui octroyer aujourd'hui, sur le tard, dirions-nous, et à l'encontre de l'opinion commune de tous les plus dévots disciples de saint Alphonse, qui n'avaient point rêvé encore chez lui une si parfaite plénitude de maîtrise doctorale *ex officio* dans tous les genres à la fois, dogmatique et moral.

Au surplus, nous exagérons peut-être la portée de ces récentes publications dogmatiques à propos de saint Alphonse, et aussi peut-être l'intention de leurs auteurs. En tout cas, quoi qu'il en soit de l'ensemble intégral de toute la science théologique dogmatique proprement dite, nous ferions preuve d'informations liguoriennes bien insuffisantes si nous ne confessions pas que la question de la *grâce* au moins a été pour le saint Docteur l'objet très spécial de préoccupations et d'études approfondies. Il y revient souvent ; il connaît et critique, à la manière d'un professeur et d'un véritable maître, les opinions qui partagent les théologiens sur ce scabreux sujet ; mieux que cela, il a son système à lui, qui n'est pas du tout celui des autres, qu'il développe et défend longuement, qu'on peut ne pas goûter, mais auquel on ne peut refuser le mérite original d'être proprement « Alphonsien ». C'est plus qu'il n'en faut pour comprendre comment, sur quels précieux et féconds éléments, le P. Hermann a pu composer un si gros livre *de Gratia secundum doctrinam et mentem S. Alphonsi*. Sur aucun sujet plus que sur celui-là saint Alphonse ne s'est montré docteur dogmatique. Quand donc nous aurons dit que les pensées maîtresses de l'auteur du « Système de la prière » sont admirablement servies par la science et la vaste érudition de son Commentateur, nous aurons assez recommandé l'œuvre du P. Hermann à tous ceux qu'intéresse le problème de la grâce et que les solutions thomiste ou moliniste ne réussissent pas à satisfaire.

Nos Saints Evangiles, *commentés d'après la Tradition et les travaux récents*, par Mgr Doublet — Trois vol in-12, *franco* 10 fr. 50. — Paris, Berche et Tralin, 69, rue de Rennes.

Ce nouvel ouvrage d'un auteur connu et justement apprécié aura, nous n'en doutons pas, la fortune des précédents. Les âmes chrétiennes, après s'être trop souvent égarées dans des livres de piété sans doctrine et sans fond, reviennent d'instinct aux pages évangéliques. Là elles trouvent à la fois lumière et force, doctrine et onction Elles éprouvent combien nos Saints Evangiles sont le vrai livre du fidèle comme du prêtre ; du fidèle qui lit et médite, comme du prêtre qui enseigne et catéchise. En se présentant à l'un et à l'autre, Mgr Doublet leur rendra à tous deux de signalés services.

C'est que son ouvrage sait réunir le sérieux et l'agréable. Il instruit et il charme. Il évite trois défauts que nous avons trop souvent retrouvés dans les commentaires du Saint Evangile Les uns sont trop légers de doctrine et trop peu sûrs d'interprétation, donnant ou voulant donner un aliment à la piété, mais ne lui offrant qu'une lecture superficielle et des aperçus sans justesse et sans profondeur. D'autres, et c'est pis, après s'être saturés des ouvrages d'exégèse allemande et anglaise, y ont puisé le venin d'un libéralisme audacieux, faisant litière de l'enseignement traditionnel, traitant l'Evangile comme un livre quelconque et ne s'éloignant que trop peu de la manière de Renan et de son école. D'autres enfin ont essayé de mettre l'Evangile en romans ! Sacrilège pieux qui a eu quelque vogue et a pu contribuer à désaccoutumer les âmes catholiques du sérieux qu'exige la lecture des récits évangéliques.

Tout autre se présente l'ouvrage de Mgr Doublet. On y trouve sans doute la connaissance approfondie des travaux de l'exégèse contemporaine, et plusieurs détails d'érudition donnent à certains passages de l'Evangile une heureuse clarté ; mais ce n'est là pour l'auteur qu'un accessoire. L'étude où il excelle est l'étude des saints Pères et c'est avec eux avant tout qu'il nous fait lire et étudier l'Evangile. Avec nos Docteurs, nous voyons se dessiner la véritable physionomie de l'Homme-Dieu. Sa divinité rayonne. Son humanité se montre sous ses plus touchants aspects. Les grands dogmes se détachent dans un puissant relief, et la piété s'alimente aux sources divines les plus pures.

Disons enfin qu'en fondant les quatre Evangiles dans un seul récit, l'auteur nous donne, en même temps qu'une exposition très nourrie et très complète de chacun d'eux, une véritable *Vie de Jésus* parfaitement une et suivie.

Grâce à une autre idée des plus heureuses, les prêtres comme les fidèles trouveront dans les volumes de Mgr Doublet une explication des Evangiles de chaque dimanche et de chaque fête de l'année. Dans une table analytique détaillée, les prêtres auront le plan de leur dominicale, dont ils trouveront ensuite d'amples développements dans les passages où la table les renvoie.

En résumé, c'est un bon ouvrage auquel nous souhaitons de grand cœur une rapide et large diffusion.

Clé chronologique et dates exactes de la vie de Jésus-Christ, par Xavier Lévrier, avocat à la Cour d'appel de Poitiers. — 2e édition, entièrement remaniée. — Un vol. in-8 de 69 pages. — Poitiers, Bonamy.

Solution d'un grand problème historique. **La vraie chronologie de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** — Ouvrage en préparation.

Bien que ce soit chose insolite de rendre compte d'ouvrages qui n'ont pas encore paru, nous faisons exception pour réunir deux travaux qui, différant entre eux pour le point de départ, s'accordent pour placer la naissance de Notre Seigneur en l'an 745 de Rome.

M Xavier Lévrier procède avec une méthode serrée et progressive. Il établit la correspondance des années de règne d'Hérode et d'Auguste en faisant remarquer qu'il y a deux manières de compter les années d'Hérode, différant entre elles de trois années.

Notre-Seigneur est né quatre ans avant la mort d'Hérode, pendant le premier recensement de Quirinus qui fut terminé en 746, comme l'atteste le monument d'Ancyre. En cette année 745, le temple de Janus était fermé. La même année les temples des dieux furent renversés à Rome et particulièrement le plus magnifique, celui de Jupiter. Et cette année était une année sabbatique.

La 15e année du règne de Tibère ne doit pas se compter seulement de la mort d'Auguste, mais du moment où il fut associé à l'Empire en l'an 762 de Rome. La quinzième année de Tibère serait 776, ce qui fixe encore 745 pour la date de la naissance de Notre-Seigneur, puisqu'il avait 30 ans la quinzième année de Tibère, 776. M. X. Lévrier explique et débrouille les divergences des auteurs sur les dates qui précèdent.

Il assigne quatre Pâques à la mission de Notre-Seigneur : trois au cours de sa prédication, la quatrième, celle dans laquelle il subit le supplice de la croix. Il fixe cette dernière au 22 mars 779 de Rome.

L'auteur du travail manuscrit que nous avons signalé plus haut place la mort de Notre-Seigneur un an plus tôt, le vendredi 30 mars 778 ; il donne ainsi une année de moins à Notre-Seigneur.

C'est par la fixation de cette date de la Passion que débute l'auteur. Les seules années où le 14 nisan tombe un vendredi dans la période où il faut nécessairement

placer la mort de Notre-Seigneur sont les années 778 et 782 : ce qu'il prouve en établissant préalablement que les Juifs se servaient du Nombre d'or pour fixer la Pâque et en montrant que, d'après ce comput, le 14 nisan n'est tombé le vendredi qu'en l'année 778 et en l'année 782 ; mais il écarte cette dernière date et tient pour exacte la date de 778.

De là il remonte aux dates de la vie de Notre-Seigneur, son baptême et le commencement de sa prédication en 775, sa naissance en 745. L'auteur de ce travail a fait une minutieuse étude de la chronologie juive ; il a relevé, expliqué et redressé des erreurs admises sans défiance et qui ont contribué à embrouiller les dates.

Quand l'ouvrage aura paru, nous en rendrons compte.

Le problème de la chronologie évangélique n'a pas encore sa solution définitive ; mais à force de réunir des données, de les confronter, de les combiner, on pourra en approcher davantage.

Geschichte der Sækularisation im rechtsrheinischen Bayern, par le docteur Alphonse-Marie Scheglmann, vicaire à la cathédrale de Ratisbonne. — Tome II : *Die Säkularisation in Kurpfalzbayern während des Jahres 1802.* — Un vol. in-8 de 460 p., relié 8 fr. 50. — Ratisbonne, J. Habbel.

On a longuement rendu compte l'an dernier (p. 193-207) du tome Ier de cet ouvrage. M. Scheglmann nous y parlait des préliminaires, des préparations de la grande sécularisation des biens d'Eglise qui fut consommée en Allemagne par le recès de la diète de Ratisbonne (25 février 1803). C'était une bien vilaine histoire ; mais, sous la plume si vivante de M. Scheglmann, si colorée, si dévouée à l'Eglise, si loyale toujours et en même temps si aisée à courir à travers toute son érudition, qu'elle nous a semblé attachante !

Le tome II nous donne le détail des sécularisations dans ce qu'on appelait alors *Kurpfalzbayern* ou *Palatinat électoral de Bavière* (qui comprenait le Haut-Palatinat, le Palatinat de Neuburg-sur-Danube, et Sulzbach, c'est-à-dire, des régions s'étendant en majeure partie au nord du Danube, principalement entre Ratisbonne et Nüremberg, — à l'exclusion du *duché* proprement dit de Bavière, ou Münich, et du Bas-Palatinat ou Palatinat du Rhin). Là, les Electeurs de Bavière n'ont point attendu le recès officiel de 1803. Ils ont mis à profit les troubles de la Révolution ; et après bien des tentatives isolées, c'est la sécularisation en grand qui s'installe au pays dès 1802. C'est cette année 1802 que nous raconte M. Scheglmann dans son tome II (qui sera suivi d'un tome III et dernier). C'est une lamentable litanie de spoliations qui se déroule à travers ces pages. Il a tout compulsé, tout vérifié ; il a voulu faire, pour son cher pays de Bavière, œuvre complète et définitive. Mais, hors même de Bavière, son livre ne laissera personne indifférent. Hypocrisies ou violences chez les sécularisateurs, misère et dénûment souvent extrême chez les sécularisés, ce sont des scènes qui prennent aux entrailles.

COMTE FÉDOR GOLOVKINE. **La Cour et le règne de Paul Ier.** *Portraits, souvenirs et anecdotes,* avec introduction et notes, par S. Bonnet — Un vol. in-8 de 448 p., 7 fr. 50. — Paris, Plon.

Le volume de *Mémoires* que nous annonçons est rédigé sous forme surtout d'anecdotes, de traits, de portraits. Cent pages seulement y sont consacrées au règne de ce mystérieux et fantasque Paul Ier ; le reste de l'ouvrage fait défiler sous nos yeux quantité de têtes couronnées et de personnages en vue de l'ancien régime et de la Révolution, cours de Russie, de Prusse, d'Autriche, de Naples, de France, Talleyrand, Metternich, Narbonne, Cobenzl, Nesselrode, etc. Quarante pages d'appendice nous donnent les lettres de quelques-uns des correspondants de Golovkine, Mme de Staël, Joseph de Maistre, Boufflers, Capo d'Istria, de Coigny, etc.

Ce qui assure à ces *Souvenirs* un vif intérêt littéraire en même temps qu'une valeur historique fort précieuse, c'en est la franchise et l'allure de liberté un peu brutale. Golovkine (1766-1823) fit une partie de sa carrière dans la diplomatie, particulièrement en Italie et à Paris ; mais ce fut surtout un cosmopolite. Singulier diplomate, et qui se moquait fort de la diplomatie, que l'homme qui en 1808, à l'apogée de la puissance impériale, ne se refusait pas licence de dire carrément son opinion sur le maître.

C'était le jour de la fameuse scène que Napoléon fit publiquement à Metternich, à Saint-Cloud : Napoléon vomissait à haute voix un torrent d'injures contre l'empereur d'Autriche, et Metternich répondait si bas qu'à deux pas on ne pouvait l'entendre. L'orage à peine passé, des espions décorés rôdent en tous sens pour recueillir les opinions de l'assemblée ; et Golovkine ne se gêne pas pour répondre que Metternich s'était fort mal conduit, qu'il n'avait que ce qu'il méritait et que ce n'est pas à lui, Golovkine, que pareille avanie fût arrivée. — « Eh ! qu'eussiez-vous fait ? — J'aurais forcé l'Empereur à rentrer dans sa dignité, en lui disant assez haut pour être entendu jusqu'au fond de la galerie : — *Sire ! comme mon auguste maître ne m'a point autorisé à traiter de pareilles matières devant témoins, Votre Majesté trouvera bon que je ne lui réponde pas.* » — Napoléon, à qui la chose fut rapportée sur l'heure, au lieu de s'indigner comme l'attendaient les courtisans, dit froidement, après un moment de réflexion : « C'eût été bien répondu, mais les gens qui savent répondre cela ne sont pas employés aujourd'hui. »

Mais ce qui pouvait manquer, chez Golovkine, au diplomate, est tout bénéfice pour le savoureux mémorialiste qu'il se révèle à nous en ces pages, — dont il est superflu de dire qu'elles ne sont point « lectures pour jeunes filles » ni même pour jeunes gens d'humanités ou de rhétorique.

Les femmes de l'Evangile et la femme selon l'Evangile. *Conférences aux femmes chrétiennes,* par Mgr Turinaz. — Un vol. in-12 de 386 p., 3 fr. 50. — Paris, Roger.

La Foi catholique, par le même. — Un vol. in-12 de 450 p., 3 fr. 50. — Paris, Roger.

Un nouveau livre de Mgr Turinaz est toujours une grâce de choix pour les apôtres, et pour quiconque doit porter la parole de Dieu. Il nous suffira d'indiquer brièvement les sujets traités dans les ouvrages ci-dessus annoncés.

I. — Dans le premier, Mgr Turinaz étudie 1° en sept conférences, les femmes de l'Evangile : femmes consolées par Notre-Seigneur, la Chananéenne, la veuve de Naïm, Marthe et Marie au tombeau de Lazare ; — femmes pardonnées, l'adultère, la Samaritaine, Marie-Madeleine ; — femmes dévouées à Notre-Seigneur, qui « l'ont suivi depuis la Galilée, en le servant » ; — et 2° en sept autres conférences, la femme telle que l'a faite et que la veut l'Evangile : la femme transfigurée dans la pratique des vertus théologales et des vertus morales, la jeune fille, l'épouse, la mère, la religieuse, la sainte, Marie « bénie au dessus de toutes les femmes ».

II. — La foi est la racine de la justification ; la doctrine de la foi est la base de tout l'enseignement catholique. Elle est d'ailleurs l'une des plus difficiles ; et on ne lui a pas attaché l'importance voulue dans la plupart de nos Manuels de théologie non plus que dans la prédication chrétienne. Il a fallu que nos ennemis, et quel-

quefois aussi nos amis, viennent agiter bruyamment devant nous les grosses et épineuses questions qui s'élèvent dès qu'on veut préciser et approfondir la notion même de la foi, le rôle de l'intelligence et le rôle de la volonté dans l'acte de foi, l'obscurité et la liberté de la foi, le progrès de la foi, la démonstration de la foi.

Mgr Turinaz a tenu avant tout à nous donner des notions exactes et complètes. Il le fait sous forme très méthodique et didactique, mais aussi avec ces dons de mouvement et de vie qui heureusement le suivent partout. Il ne présente pas son livre sous forme de conférences ni de sermons ; mais les divers chapitres ou divisions de chapitres peuvent très bien se donner du haut de la chaire. Il expose la doctrine traditionnelle de l'Eglise ; mais il n'ignore rien des courants d'idées qui agitent notre âge ; et nous signalons en particulier à nos confrères les pages, lumineuses non moins que vigoureuses, qu'il a écrites sur l'immutabilité et le progrès de la foi et sur les diverses méthodes d'apologétique. Enfin, il ne se restreint pas au traité dogmatique de la foi ; il nous en donne aussi le traité moral et nous dit les qualités de la foi, sa puissance (puissance de la certitude, de la sécurité et de la paix ; puissance de la vie et des vertus chrétiennes ; puissance de la prière ; puissance de l'Eglise), et les causes qui détruisent la foi dans les âmes et dans les peuples (orgueil, indifférence, ignorance, immoralité, mauvaises lectures, franc-maçonnerie, intérêts matériels, relations mondaines, etc.).

En face du Protestantisme **Motifs de la Profession de foi catholique.** *M. Fr. Signard 1770-1846*, par le P. H. de Saint-Quentin. — Gr. in-8 de VIII-184 p. — Liège, H. Dessain.

Pourquoi je suis devenu catholique, par le Dr George J. Bull, avec préface de H. Brémond. — In-16 de 34 p., 0 fr. 25. — Paris, Lecoffre.

Preuves psychologiques de l'Existence de Dieu, par l'abbé de Broglie, avec préface d'Aug. Largent. — Un vol. in-12 de x-256 p, 3 fr., *franco* 3 fr. 50. — Paris, Bloud.

L'Eglise et les sources de la Révélation, par le P. Jules Souben. — Fascicule gr. in-8 de 140 p., 2 fr. 50. — Paris, Beauchesne.

L'étude de la Sainte Ecriture. *Lettre de Mgr l'Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis au clergé de son diocèse.* — In-12 de 88 p., 1 fr. — Paris, Lecoffre.

Une excellente apologie du christianisme, ce sont les récits de conversions, les psychologies de convertis. Aussi ceux qui ont affaire aux protestants, et plus généralement, ceux qui ont affaire à maintenir, à affermir dans leur conviction les enfants de l'Eglise, seront-ils reconnaissants au P. de Saint-Quentin de la touchante et tout apostolique monographie qu'il vient de nous donner de l'abjuration de Frédéric Signard et de son épouse le 24 mai 1823 entre les mains de M. Le Pappe de Trévern, vicaire général de Langres et évêque nommé d'Aire (plus tard évêque de Strasbourg et l'un des grands convertisseurs et éveilleurs d'âmes du XIXe siècle). C'est plutôt autobiographie que biographie qu'il faut dire. Le P. de Saint-Quentin modestement s'efface derrière son converti, lui laisse le plus souvent la parole, reliant par de délicats aperçus la correspondance de M. Signard avec sa tante, Mlle Julie Signard, une vieille demoiselle huguenote qui n'a pas l'air trop méchante fille mais qui resta dans son erreur et ne voulut rien entendre à toutes les difficultés qui acculaient son neveu ou à une profession de foi catholique ou à l'abandon de tout christianisme : — « Une chose remarquable, lui écrit-elle naïvement, c'est que l'Evangile est pour les simples et non pas toujours pour les sages et les entendus : or moi j'ai toujours été du nombre des premiers. »

La conversion de M. Signard est d'ordre surtout intellectuel, scolastique si l'on veut. Celle du Dr Bull, un médecin canadien d'origine irlandaise et anglicane, n'a rien de livresque, au contraire, comme le note M. Brémond : c'est une conversion toute *newmanienne*, dit-il, et l'effort de la volonté y a plus de part que les curiosités de l'esprit : — « Je n'étais pas disposé à écouter des arguments, dit le Dr Bull : ce que je désirais, c'était d'apprendre si l'Eglise méritait l'admiration ou si elle était telle qu'on me l'avait montrée dans mon enfance. » Et quand la lecture du sermon de Newman eut redressé dans son âme la notion de la foi : — « Il m'a semblé alors nécessaire de rechercher si l'Eglise catholique était l'Eglise fondée par Jésus-Christ. A cet effet, j'allai... » Où croyez-vous qu'il va aller ? A des conférences apologétiques ? — « A cet effet, dit-il, j'allai assister à la messe dans l'Eglise des Pères Assomptionnistes de la rue François Ier (Paris). C'était une messe basse, et je n'entendis et ne compris rien ; je fus désappointé. Je me procurai alors un missel pour étudier la messe ; et, muni de ce livre, j'assistai trois fois à la messe au couvent des Dames de l'Assomption de la rue de Lubeck : je fus vivement impressionné par les cérémonies et par le recueillement des assistants. »

Les chemins de Damas sont innombrables. Tout chemin mène à Rome, puisque tout chemin mène à Dieu. Dieu se révèle à nous partout ; Dieu a laissé sur toutes choses un témoignage de lui-même, un reflet de ses perfections, et tout d'abord en nous-mêmes, qui sommes son image. Aussi est-ce en nous-mêmes que l'abbé de Broglie dont la science était encyclopédique, aimait à rechercher, aux environs de 1890, à l'adresse de la jeunesse cultivée, les preuves de l'existence de Dieu ; et par ce temps de subjectivisme et d'immanentisme, on sera heureux de méditer ces conférences où l'existence de Dieu est déduite du moi considéré en lui-même comme un seul et unique fait psychologique fondamental, du moi ensuite considéré dans la série de ses phénomènes, du moi considéré dans ses relations avec les autres êtres, des idées nécessaires, des idées de la Raison.

On sait déjà tout le bien que nous pensons de la *Nouvelle Théologie dogmatique* de dom Souben et comment, au respect de la méthode théologique et au souci de l'exactitude, elle unit, dans une harmonie féconde, le sens des besoins de la génération contemporaine. La doctrine ainsi présentée dispense de toute autre apologétique ; et les objections, qui sont filles de l'inintelligence, s'évanouissent dans un exposé aussi lumineux, comme les ombres devant le soleil. — Le nouveau fascicule qui vient de paraître traite 1° *de l'Eglise* (ses notes, corps enseigné et corps enseignant, Pape, primauté et infaillibilité), et 2° *des sources de la Révélation* (Tradition et Ecriture, harmonie entre l'Eglise et l'Ecriture).

Enfin, on vient de publier en élégante plaquette une *Lettre* que Mgr Douais ne destinait d'abord qu'à son clergé et dont voici le contenu, en huit chapitres : 1° L'exégèse n'est pas une science séparée ; 2° La Bible, parole écrite de Dieu ; 3° Etendue ou objet de l'inspiration ; 4° Valeur respective du contenu de la Bible ; 5° Vérité et littéralité de la Bible ; 6° La question biblique ; 7° La critique et les Pères ; 8° L'étude de la Bible. — « A toutes les époques, dit sagement Mgr Douais, il y a eu des timides, des aveugles et des imprudents. Aux uns et aux autres, il faut proposer l'étude des Saintes Ecritures raisonnable, prudente et forte. »

En Alsace-Lorraine, par Emile Hinzelin. — Un vol. in-12 de 292 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

En Alsace-Lorraine se présente avant tout comme un carnet de notes, sobres, élégantes, d'un ton parfait, pittoresques et surtout si pleines de tendresse à la fois si discrète et si profonde, si intelligente et si amoureuse, si française! Villes, monuments, paysages, souvenirs, mœurs, légendes, toute l'Alsace revit dans ces pages, qui seront un charme aux mains des touristes des prochaines vacances.

En appendice, et sous ce titre : « *Ce que dit et ce que pense l'Alsace-Lorraine,* » soixante pages où le ton prend des âpretés plus belliqueuses, agressives. Ce n'est pas le lieu d'entamer là-dessus une discussion. L'Alsace n'est pas allemande, et l'on ne voit pas que le fossé se comble entre les deux races, bien au contraire! Elle est restée longtemps française de cœur; elle l'est beaucoup moins aujourd'hui, et le patriotisme français fait place à un particularisme alsacien qui fraye sans doute les voies à un état de choses plus heureux pour ces régions. Les sympathies françaises y ont subi, en ces dernières années, un recul terrible et soudain ; et l'on ne saurait se faire l'idée de l'impression éprouvée en maint village d'Alsace à la vue de ces enfants du pays, entrés en si grand nombre dans nos Congrégations de Frères ou de Sœurs et chassés tout à coup de cette France dont on s'était formé une image si chevaleresque.

En ce qui touche le pays Messin en particulier, où la situation des partis politiques est beaucoup plus confuse qu'en Alsace, on pourra lire un article extrêmement perspicace et délié, de M. Pierre Braun, et très largement sympathique à l'évêque, Mgr Benzler, dont des journaux chauvinistes ont défiguré chez nous la pensée et l'attitude et qui n'a pas plus consenti à se faire l'agent de la politique impériale que des revendications gallophiles : il s'est montré évêque catholique, sans plus, et le tableau que M. Braun nous présente de son action nous révèle une prudence sacerdotale consommée. *(Questions diplomatiques et coloniales,* 1er janvier 1905).

Essai sur les Marguilleries en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. *La Collegiale de Saint-Genès à Clermont-Ferrand,* par M. l'abbé Guélon, membre de l'Académie des Sciences de Clermont-Ferrand. — In-8 de 150 pages, 2 fr. — Librairie Bellet, à Clermont-Ferrand.

L'auteur de la brochure que nous signalons ayant eu la bonne fortune de mettre la main sur le registre qui renferme tous les procès-verbaux de la marguillerie d'une ancienne paroisse de Clermont depuis la création de cette marguillerie en 1666 jusqu'à sa suppression en 1792, en a voulu tirer un *essai* sur les marguilleries en France pendant les deux siècles qui ont précédé la Révolution. La pensée est des plus louables, et elle a l'avantage de porter la lumière sur un terrain historique encore inexploré.

On a bien étudié les anciennes marguilleries au point de vue *juridique* et l'on connait à fond leur législation. Les voir appliquer cette législation dans la pratique courante, au milieu des vicissitudes de chaque jour, avec la manifestation des petites passions locales, cela était difficile par suite de la disparition des archives de ce temps. On rencontre, il est vrai, quelques procès-verbaux volants dans les anciennes archives municipales ou paroissiales, signalant les diverses nominations de marguilliers et quelques-unes des affaires les plus importantes ; mais, par leur isolement même et leur manque de suite, ils déconcertent la bonne volonté de l'historien.

Il fallait la découverte de ce registre *complet* pour permettre une tentative intéressante. Peut-être n'est-il pas le seul qui existe dans son intégrité et s'en trouve-t-il, ici ou là, d'autres spécimens. Le travail de M. Guélon aura eu du moins l'avantage d'ouvrir un horizon aux chercheurs et de leur tracer la voie avec sécurité.

C'est que l'auteur est un érudit ; il s'est fait remarquer par divers travaux de ce genre sur l'histoire locale de l'Auvergne, qui lui ont valu les plus beaux encouragements de ses confrères de l'Académie de Clermont. Ici, c'est le profit que peut tirer l'histoire *générale* de ce travail et de ceux qu'elle peut susciter, qui nous a poussé à le recommander à nos lecteurs, non seulement de l'Auvergne, mais de partout, qu'intéressent ces souvenirs du passé et qui voudraient le faire renaître par des monographies bien comprises.

Les fabriques organisées par le décret de Napoléon vont disparaître, peut-être bientôt ; il n'est pas sans intérêt de savoir ce qui existait autrefois, afin de prévoir l'avenir.

Disons enfin que le travail de M. Guélon n'est pas une reproduction mot pour mot du manuscrit servant de registre. Tout en donnant les extraits absolument nécessaires, l'auteur a su grouper les faits en diverses catégories, relatives aux personnes qui ont rempli les fonctions de marguilliers, à leur mode de nomination, leurs privilèges, leurs devoirs, etc., aux fondations faites par les paroissiens influents, aux écoles de garçons et de filles créées sur la paroisse Saint-Genès, avec des renseignements précieux sur les maîtres et les religieuses qui les tenaient, les règlements que l'on y suivait, les élèves qui les fréquentaient ; au bureau de charité qui avait des revenus importants, administrés gratuitement, pour les pauvres de la paroisse, etc.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails ; ce que nous venons de dire est suffisant pour donner une idée de ce que l'on trouvera dans cette étude.

Comment je suis entré dans la franc-maçonnerie et comment j'en suis sorti, par Copin-Albancelli. — In-12 de 90 p., 1 fr. — Paris, Perrin.

M. Copin-Albancelli, le vaillant député nationaliste de Paris, nous raconte comment, sur le conseil d'un ami qui lui célébra les principes fondamentaux du Grand-Orient, il entra en effet dans la franc-maçonnerie : ce qui n'indique pas qu'il ait été un grand chrétien ; comment ensuite il essaya loyalement d'inculquer aux frères et amis le fameux idéal maçonnique de tolérance et de liberté ; et comment enfin il se retira, avec la conscience énergique du « devoir d'informer la nation odieusement trompée, et de me poser en accusateur en face du Grand Orient de France. »

Ce sont choses vues, sans phrases, sans polémiques, sans récriminations. Personnellement, l'auteur n'a eu qu'à se louer du cas que l'on a fait de lui dans la loge. Mais c'est le système, qui a soulevé son âme loyale. Excellente brochure à répandre.

L'Evolution des idées chez quelques-uns de nos contemporains. *Deuxième série,* par Jean Lionnet. — Un vol. in-12 de 240 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

M. Jean Lionnet est un de nos jeunes critiques catholiques d'avenir. Très personnel, indépendant, primesautier, d'une gaité parfois exubérante, sans l'ombre de pose ni de pontificat, ouvert à son siècle et à tout ce qu'une âme droite découvre de sain et de généreux dans le mouvement des idées contemporaines et même dans la démocratie, sa monographie de Ketteler lui a fait déjà une réelle célébrité, non pas seulement auprès de l'Académie française qui l'a couronné, mais dans le clergé.

Le titre de son nouveau livre en dit le sujet. Ce sera certainement l'un des meilleurs guides, des plus sûrs et des plus nourris d'idées, des plus joyeux surtout, pour mesurer la portée, le sens et l'influence de certaines œuvres ou certains auteurs d'aujourd'hui : Brunetière et sa première étape « sur les chemins de la croyance », Taine et Renan d'après leur correspondance posthume, les Margueritte et leurs romans de réforme matrimoniale, Huysmans et Léon Bloy, Bourget et *Un divorce*, Vogüé et *Le Maître de la mer*, Henry Bordeaux et le déclin du réalisme, et la bande de femmes-auteurs qui « font de la pornographie comme des hommes, sans avoir d'ailleurs plus de talent que les hommes qui en font. »

Socialisme et Christianisme, par A. D. Sertillanges, prof. de Philosophie morale à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-12 de XI-332 p., 3 fr. — Paris, Lecoffre.

Série de conférences dont voici les sujets : *Socialisme et parti socialiste* (impossibilité de définir aujourd'hui le socialisme ; causes de la place qu'il s'est faite au soleil) ; — *Socialisme et Destinée* (où nous trouvons la première et la plus profonde source d'antagonisme entre le socialisme et le christianisme) ; — *Socialisme et réforme économique* (1° appréciation des faits, — 2° doctrines et méthodes, — 3° capital, héritage, propriété) ; — *Socialisme et Solidarité ; — Socialisme et Liberté ; — Socialisme et Anticléricalisme.*

Tout le monde connaît la manière du P. Sertillanges, qui est la loyauté même dans l'intelligence et l'exposé des opinions d'autrui, mais aussi la franchise absolue, rude s'il le faut, dans la réfutation de l'erreur et l'énoncé de la vérité. Lisez ces pages, et vous aurez fait le tour du socialisme et de toutes les formes du socialisme, non pas précisément de ses formes doctrinales (car il n'est pas une doctrine), mais de ses sophismes, des appétits qu'il exploite. Et si les meneurs du socialisme méritent toutes les sévérités, peut-être ce pauvre peuple a-t-il droit à beaucoup d'indulgence, et peut-être aussi faut-il garder quelque sévérité pour nous-mêmes, non pas pour nos doctrines, qui n'ont jamais été complices d'aucun abus, mais pour plusieurs en qui les ouvriers se sont crus autorisés à voir des représentants du nom chrétien et de la doctrine chrétienne.

Méditons la sévère question que pose le P. Sertillanges :

« *Les publicains et les courtisanes vous précéderont dans le royaume des cieux*, disait le Sauveur aux Pharisiens : des socialistes ne pourraient-ils pas y précéder aussi des hommes qui se croient des purs, au besoin des sauveurs, et qui au fond sont inférieurs à tous, parce qu'ils haïssent ou qu'ils dédaignent ? »

L'Epopée mariale en France au XIX^e^ siècle, par Bernard St-John. — Un vol. in-12 de 480 p., 3 fr. 50. — Paris, Beauchesne.

Ce livre, qui a été présenté l'an dernier au Congrès marial de Rome, est le récit de ce qui s'est accompli et continue de s'accomplir sur notre sol, — apparitions, révélations, grâces, — par la faveur toute spéciale de la Sainte Vierge : la Médaille miraculeuse, Notre-Dame des Victoires, La Salette, Lourdes, Pontmain, Pellevoisin.

Ce qui fait l'intérêt particulier de ce livre, c'est que c'est un Anglais qui l'a écrit, à la gloire de la France. Il a été bien accueilli en Angleterre ; nul doute qu'il ne le soit de même en France (encore que la traduction eût pu être un peu plus élégante). — De gracieuses phototypies ajoutent encore à l'attrait du volume.

Une ligne de la préface témoigne bien de l'idée pessimiste que l'on se fait, à l'étranger, des choses de France. Cette préface fut écrite au printemps de 1903, lors du rejet en bloc, par le Parlement, de toutes les demandes d'autorisation présentées par les Congrégations d'hommes : — « Dans quelques semaines, nous dit l'auteur, il n'y aura peut-être plus un seul religieux en France. » Grâce à Dieu, de si fâcheux pronostics, entretenus peut-être par les avancés de la presse gouvernementale et aussi par certaine presse pessimiste de chez nous, ne se sont point encore réalisés. Mais c'est bien en effet sur ce ton de désespérance que l'on parle, à l'étranger, en Allemagne comme en Angleterre, des choses de France ; et quand on leur dit que les religieux sont restés et qu'ils continuent à agir (encore est-on loin de leur dire tout ce qu'ils font), ces braves gens d'Outre-Rhin ne dissimulent pas leur stupéfaction. Leurs journaux leur ont si souvent répété (à la suite de quelques-uns des nôtres) que la France est finie ! Il est vrai que les plus prudents parmi eux, ceux qui ont quelque intelligence de notre histoire, ajoutent : — « Oui, toute autre nation que la France serait finie depuis longtemps, à ce régime ; mais avec la France on ne sait jamais ce qui peut arriver, et c'est quand on la croit descendue au plus profond de l'abîme, que tout à coup elle rebondit en élans merveilleux. » — Daigne la Vierge de l' « Epopée du XIX^e^ siècle » en accepter l'augure !

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Dans son numéro du 15 juin, l'*Ami* expliquait théoriquement les délais impartis pour la célébration des messes par le décret *Ut debita*.

Cette explication me paraît peu pratique pour notre contrée, et voici pourquoi.

En général, nos paroisses sont très petites, et nous n'avons pas de casuel. Nous devons pour vivre compter sur notre traitement et nos honoraires quotidiens. Or il est d'usage chez nos paysans de nous donner un ou deux honoraires par famille, à deux époques de l'année, à Pâques et à la Toussaint. Cela nous fait une centaine de messes environ chaque fois, et de la sorte, avec les imprévus et les dimanches, nous avons des honoraires pour le semestre. Régulièrement, ces messes étant données le même jour par des personnes différentes, devraient être dites dans le délai d'un mois, et celles qui n'auraient pu être dites devraient être données à un autre confrère.

2° Une personne pieuse lègue 40 fr. par an pour l'entretien de la lampe du sanctuaire.

En brûlant, selon un indult, de l'huile minérale, je ne dépense que 12 fr. En brûlant de l'huile végétale, je dépenserais les 40 fr. Mon église est très pauvre, le surplus est pour elle.

Puis-je agir ainsi ? Le donateur n'indique pas qu'il faut brûler telle ou telle huile.

R. — Ad I. « Le décret pris à la lettre, ajoutez-vous, nous condamnerait à mourir de faim. Je ne pense pas que la S. Congrégation ait eu cette intention. » — Non, le Saint-Siège n'a pas des intentions aussi meurtrières.

D'autre part, je ne vois, dans tout le décret *Ut debita* et dans les décrets subséquents qui sont venus en fixer la jurisprudence, rien qui improuve votre manière d'agir et vous condamne à mourir de faim.

De fait, l'article 3 suppose que les fidèles, explicitement ou implicitement, *explicite sive implicite*, peuvent accorder des délais supérieurs à ceux indiqués par la loi, *aut longius tempus concedant*. Or, vos fidèles savent que les messes sont inscrites à mesure de leur réception et que vous les dites le plus tôt que vous pouvez, en faisant droit à toutes les demandes, et ils ne protestent pas : c'est un consentement *implicite*. Au besoin vous pourriez le rendre *explicite* en donnant en chaire un mot d'explication sur votre manière d'agir.

Ad II. Deux questions sont soulevées par votre consultation : celle de l'emploi de l'huile minérale dans votre église pour la lampe du Saint-Sacrement, et celle d'une économie faite par vous sur la somme léguée pour l'entretien de la lampe. Séparons-les, parce que la présence de la lampe du sanctuaire est obligatoire pour toutes les fabriques, même pour celles qui n'ont pas une fondation pour l'entretenir.

1° Voici la loi ecclésiastique au sujet de l'huile à employer dans la lampe du Saint-Sacrement : « Ad lampadem nutriendam coram SSmo Sacramento ardentem, generatim utendum est oleo olivarum ; ubi vero hoc haberi nequeat, remittendum est prudentiæ Episcoporum ut lampades nutriantur ex aliis oleis, *quantum fieri potest, vegetalibus*. »

C'est dans ces termes que la table de la nouvelle Collection des Rites résume le n° 3121, et sa rédaction fait loi.

Donc l'huile d'olive est obligatoire en conscience pour ceux qui peuvent se la procurer. La difficulté d'avoir de véritable huile d'olive, et aussi le prix où il faut la payer dans les pays où on ne la récolte pas, font que les évêques *tolèrent* l'emploi des huiles végétales, et l'on peut prendre cette tolérance pour une permission expresse.

Quant aux huiles *minérales*, comme elles sont *défendues* en principe encore plus strictement que les huiles végétales et ne doivent être utilisées que si l'évêque constate qu'il y a *impossibilité morale ou physique* de se procurer des huiles végétales, nous pensons que, dans chaque cas, il faut la permission expresse de l'Ordinaire. Aussi nous répondons à notre correspondant : — Demandez à votre évêque l'autorisation de brûler des huiles minérales dans votre lampe du sanctuaire.

2° L'évêque peut-il accorder *dans le cas* la permission sollicitée ? — La réponse *négative* nous paraît la plus probable.

Rappelons pour l'intelligence de la question que le pouvoir de l'évêque relativement à l'emploi de l'huile minérale n'est pas absolu, mais qu'il ne peut se justifier que devant l'impossibilité physique ou morale de se procurer de l'huile végétale. Il y a impossibilité physique quand on ne trouve en réalité pas d'huile végétale, et impossibilité morale quand la fabrique n'a pas les ressources nécessaires pour s'en procurer.

Ici ce n'est pas le cas, la fabrique trouvant de l'huile végétale à discrétion et jouissant d'une rente de quarante francs à elle donnée précisément pour entretenir la lampe du sanctuaire. Il n'y a donc en réalité ni impossibilité physique, ni impossibilité morale, et l'on doit appliquer la règle de la S. Congrégation des Rites : « Remittendum est prudentiæ Episcoporum ut lampades nutriantur ex aliis oleis, *quantum fieri potest, vegetalibus*. »

Le motif de procurer des ressources à la fabrique, qui est pauvre, ne suffirait-il pas pour autoriser ce que l'évêque ne peut accorder en vertu de ses pouvoirs ordinaires ? — Nous ne le pensons pas, à raison de la fondation. De fait une rente de quarante francs a été léguée à la fabrique dans le but de fournir les ressources nécessaires à l'entretien d'une lampe *selon les règles de l'Eglise*. La condition n'est pas explicitement indiquée, mais elle résulte de l'intention générale des donateurs qui sont supposés vouloir respecter les lois ecclésiastiques comme le doivent tous les bons chrétiens. D'autre part, la quotité de la somme est assez élevée pour que l'huile soit fournie suivant la volonté de l'Eglise. Voilà donc une intention clairement déterminée par les fondateurs, contre laquelle l'évêque ne peut rien, sinon une interprétation *ex æquo et bono*.

Sans doute, il n'y a pas nécessité absolue de dépenser les quarante francs tous les ans en huile végétale, et l'on peut, tout en employant cette huile, faire des économies, en choisissant par exemple une huile moins coûteuse ou en s'ingéniant à la faire durer plus longtemps.

Voilà, à notre humble avis, la seule solution canonique de cette difficulté, malgré le vif désir que nous aurions de nous rallier à la pratique suivie. Néanmoins nous conseillons à notre correspondant de soumettre le cas à son évêque et de suivre la ligne de conduite qu'il lui tracera, fût-elle en opposition avec notre réponse.

Q. — Un curé malade charge un de ses confrères de faire à sa place un enterrement. La nuit qui précède cet enterrement, le curé meurt. La délégation donnée lui survit-elle, de telle sorte que le délégué doive encore agir à la place et au nom du curé défunt, ou bien est-elle morte avec lui ? A qui revient l'offrande de cet enterrement, fait par le doyen du canton ?

R. — Nous ne connaissons aucune décision du Saint-Siège ayant résolu directement ce cas ; aussi serons-nous obligés de nous contenter de l'application des principes généraux du droit.

I. Un enterrement n'est pas une cérémonie libre, mais une fonction paroissiale, *réservée au curé de la paroisse du domicile*, avec défense à tout autre de s'y ingérer sous peine de restitution, sauf pour le cas où il y aurait élection de sépulture ou tombeau de famille au sens canonique du mot.

II. Le droit à faire la sépulture est acquis au

curé au moment même de la mort de la personne, et non pas au moment de la sépulture elle-même, puisque c'est le fait de la mort qui le constitue dans son intégrité, en obligeant le curé à faire tous les préparatifs nécessaires à son accomplissement.

III. Le curé n'est pas tenu à faire personnellement toutes les sépultures. Néanmoins la loi ecclésiastique lui reconnaît la faculté de toucher comme curé un honoraire appelé *droit curial*, qui lui est dû en toutes circonstances, qu'il fasse ou non la cérémonie lui-même. C'est pour cela que les tarifs prévoient une double série d'honoraires : le droit curial est un droit particulier pour chaque cérémonie. Le curé, présent ou non, touche toujours le droit curial ; quant aux honoraires des autres cérémonies, ils sont à celui qui les a personnellement remplies, curé ou autre prêtre, à moins d'une convention contraire.

IV. Les offrandes des enterrements sont regardées comme appartenant au curé qui avait le droit de faire l'enterrement et sont considérées comme droit curial ; elles sont à ce titre la propriété du curé, lors même que l'enterrement aurait été fait par un autre. « Le curé, dit M. Duballet, est le destinataire de toutes les offrandes qui sont présentées à l'autel pendant une offerte, dans l'église paroissiale, à moins qu'on ait déterminé à l'avance l'emploi de l'offrande. Dans ce dernier cas, la volonté des fidèles est manifestement contraire [1]. »

Au point de vue du droit civil, la situation est la même : les oblations, de quelque nature qu'elles soient, qui se font à l'autel principal pendant la messe ou hors du temps de la messe, appartiennent au curé. « Les oblations, dit André, qui se font à la main du curé ou à celle de son clerc, lorsqu'il fait baiser l'instrument de paix ou le bas de l'étole dans diverses cérémonies, appartiennent au curé [2]. »

Voilà les principes généraux dont il faut faire l'application au cas présent.

I. *Droits du curé défunt et de sa famille.* — La personne qui devait être inhumée le matin de la mort du curé de la paroisse était certainement trépassée depuis au moins 24 heures, par conséquent avant celui-ci. C'était donc au curé malade à préparer la cérémonie des funérailles, comme il l'a fait en réalité. Le droit de préparer les funérailles lui donnait un droit strict aux honoraires appelés droits curiaux, que l'on rencontre certainement dans les offrandes de l'offerte et dans les autres sommes portées au tarif sous ce titre.

Le curé ayant un droit strict à ces sommes diverses avant sa mort, son droit passe intégralement à sa famille ou à son légataire universel, comme y passe le droit à toutes les sommes encore dues pour le casuel.

[1] Duballet, *Traité des curés*, t. II, n. 1020.
[2] André, art. *Oblation*.

II. *Droits du doyen qui a fait l'enterrement.* — Le doyen, par le fait même de l'enterrement, a droit à toutes les sommes portées au tarif pour ce sujet, c'est-à-dire levée du corps, chant de l'office funèbre et de la messe des défunts, avec conduite au cimetière. Nous supposons que le doyen a fait personnellement tous ces services. Dans le cas contraire, les honoraires appartiendraient au *pro-rata* au prêtre qui a officié.

Le doyen n'a aucun droit à l'offerte, puisqu'il n'était pas *curé de la paroisse* au moment du *décès* de la personne inhumée le matin de la mort du curé.

III. *Droits du curé qui remplaçait le curé défunt.* — C'est sur la demande du curé malade que le curé voisin est venu administrer provisoirement la paroisse : cette situation le qualifie auxiliaire d'un curé malade sur sa demande. Tout auxiliaire, par le fait même qu'il s'impose un travail supplémentaire, a droit à des honoraires proportionnés à son travail, à moins qu'il ne se soit engagé à le fournir gratuitement. Donc le curé voisin peut en stricte justice réclamer une récompense pour son travail à la succession du curé défunt, qui reste chargée de cette dette de justice.

Quel sera le taux des honoraires du curé remplaçant ? Celui fixé à l'avance, s'il y a eu à ce sujet des engagements. En dehors de cela, il faudrait les déterminer à l'amiable entre la famille du curé défunt et le remplaçant, suivant les services rendus, ou les faire déterminer par une personne compétente, par exemple le doyen.

Le curé remplaçant n'a aucun droit à l'offrande de l'enterrement, parce que le titre de curé dans la paroisse ne lui appartenait pas au moment de la mort de la personne en question : il était seulement vicaire auxiliaire, demandé par le curé lui-même.

Voilà nos déductions avec les motifs qui les appuient. Ce n'est qu'un enseignement doctrinal. Si nous étions juge dans un débat sur cette question, nous les appliquerions, parce que nous les croyons fondées en droit, sauf à la partie qui se croirait lésée à se pourvoir devant une juridiction supérieure.

Q. — Quels sont les divers collèges de prélats (protonotaires, etc.) ? Existe-t-il entre eux un ordre hiérarchique ?

Prière d'indiquer les privilèges des prélats autres que les protonotaires, ces derniers ayant été exposés dans le *Motu proprio* de Pie X.

R. — Il y a préséance entre les divers collèges de prélats qui forment la maison du Souverain Pontife, dans l'ordre suivant :

Les patriarches, les archevêques et évêques assistants au trône pontifical ;
Les protonotaires apostoliques ;
Les auditeurs de Rote ;
Les clercs de la Rév. Chambre apostolique ;

Les prélats votants et référendaires de la signature papale de justice ;

Les abréviateurs du Parc majeur;

Les prélats domestiques de Sa Sainteté n'appartenant à aucun collège ;

Les camériers secrets surnuméraires du Pape;

Les camériers d'honneur en habit violet;

Les camériers d'honneur *extra Urbem;*

Les chapelains secrets de Sa Sainteté ;

Les chapelains secrets d'honneur de Sa Sainteté ;

Les chapelains secrets d'honneur *extra Urbem;*

Les chapelains communs pontificaux.

Vous trouverez dans l'*Annuaire Pontifical* de Mgr Battandier, années 1899 et 1900 (Paris, Bonne Presse, 3 fr. 50 le vol.), tous les autres renseignements que vous désirez, et qu'il serait trop long et peu utile de reproduire ici.

Q. — 1° Quelle est la vraie notion de la solidarité et quelles sont les bases scientifiques de cette notion ?

2° Peut-on invoquer l'idée de solidarité pour établir les fondements objectifs de la morale rationnelle?

3° Peut-on dire que la solidarité suffit à fonder l'obligation morale ?

4° Est-ce que, comme je le soutiens, la charité ne contient pas la solidarité ? Comment la contient-elle ? Et si elle la dépasse, ce que je crois, comment et en quoi la dépasse-t-elle ?

R. — Ad I. La *solidarité,* comme source et règle de la morale, est une chose dont on parle beaucoup et qu'on ne définit guère. Tout ce qu'on sait de plus clair, c'est que la solidarité a été inventée par les partisans de la morale laïque pour remplacer la charité chrétienne. Auparavant on disait l'*altruisme;* mais le mot n'est pas gracieux et il a une physionomie trop savante : *solidarité* dit mieux et ressemble davantage à *charité.*

L'idée générale qu'on y attache est que tout homme doit s'intéresser à ce qui touche les autres hommes, comme dit le poète latin :

Homo sum : nihil humani a me alienum puto.

Pour ceux qui veulent une morale sans Dieu, l'unique fondement de cette solidarité ne saurait être que la communauté de nature.

Ad II et III. La solidarité ne saurait fournir les fondements objectifs de la morale rationnelle :

1° Parce qu'elle-même aurait besoin d'un fondement, qui lui manque. Les hommes ont tous la même nature; mais qu'en résulte-t-il en matière de devoir à l'égard d'autrui ? Que chacun vive pour soi, la nature humaine n'en sera ni détruite ni amoindrie ; tous les hommes seront les uns à l'égard des autres dans la même condition. Nul n'a le droit d'exiger de son voisin qu'il se gêne ou se sacrifie pour lui. La solidarité, comme source de devoirs, ne s'impose à personne.

2° Parce qu'elle ne comporte aucune sanction et par conséquent ne peut donner force à aucun précepte moral. Que pouvez-vous m'imposer au nom de la solidarité ? De tendre la main à l'indigent ? Je vous répondrai : « Qu'il se tire d'affaire ! » Qu'avez-vous à dire ? Que je fais injure à mon semblable ? Je m'en moque : et après ?

3° Parce qu'elle ne donne aucune fin aux devoirs. Or la fin est dans la morale ce que sont les principes dans l'ordre des connaissances : pas de fin, pas de devoirs. Dans quel but la solidarité m'imposerait-elle quelque obligation que ce soit ? Où est, dans la solidarité, l'objet, le bien, qui peut attirer ma volonté et qui, s'imposant à moi, me fasse une loi de tendre vers lui par mes actes ? Je ne le vois pas et personne ne l'a fait voir jusqu'ici.

4° Parce que la solidarité ne saurait servir à préciser aucun devoir. C'est une notion très indéterminée en elle-même; on ne saurait en faire découler aucune conséquence précise qui soit l'expression d'un devoir. Chacun est libre de l'entendre à sa manière et de la pratiquer comme il lui plaît.

La solidarité est un mot sonore, mais il ne sonne que le vide.

Ad IV. Il en est autrement de la charité chrétienne.

A la base, comme fondement indispensable, se trouve Dieu, Créateur et Père de tous les hommes. Il a droit à leur amour, parce qu'il les a aimés le premier et leur a libéralement donné tout ce qu'ils sont, tout ce qu'ils ont et peuvent avoir.

Comme il les aime tous, il veut aussi que les hommes s'entr'aiment comme étant frères, fils d'un même Père. Il leur en fait une loi, sous peine de manquer à l'amour qu'ils lui doivent s'ils manquent à l'amour envers leurs frères; il les assure qu'ils prouveront leur amour envers lui en aimant leurs frères. Il prend soin d'ailleurs de leur faire savoir ce qu'il exige d'eux en fait d'amour du prochain. Pour leur charité à l'égard du prochain, il leur promet la béatitude qui est leur fin dernière. S'ils manquent à la charité à l'égard du prochain, il les menace du malheur éternel qui consiste essentiellement à être en dehors de leur fin, privés à tout jamais de la béatitude.

Et parce que la pratique de la charité nécessite bien des sacrifices, que l'homme ne peut aimer son semblable efficacement et en tout état de cause sans s'imposer de nombreux et souvent de terribles renoncements, il a fourni aux hommes le type le plus parfait de la charité dans la personne de son Fils bien-aimé qui, s'étant incarné par amour pour les hommes, a souffert pour eux, dans son humanité, les plus incompréhensibles supplices.

Si la solidarité était quelque chose, la charité comprendrait ce quelque chose et bien davantage encore. Mais la solidarité n'est qu'un vain mot.